

# Notice sommaire

6-8 Rue Lionel Terray & 95-99 Avenue de la Chataigneraie  
92500 - Rueil-Malmaison

## Ô Domaine

Bâtiment 2

# SOMMAIRE

<b>0. GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Caractéristiques Techniques Générales De L'immeuble.....</b>	<b>4</b>
1.1. Infrastructure.....	4
1.2. Murs Et Ossature.....	4
1.3. Planchers.....	5
1.4. Cloisons De Distribution.....	5
1.5. Escaliers.....	5
1.6. Toitures.....	5
<b>2. Locaux Privatifs Et Leurs Equipements.....</b>	<b>6</b>
2.2. Revêtements Muraux (Autres Que : Enduits, Peintures, Papiers Peints Et Tentures).....	7
2.3. Plafonds (Sauf Peintures, Tentures).....	7
2.4. Menuiseries Extérieures.....	7
2.5. Fermetures Extérieures Et Occultations, Protection Antisolaire.....	8
2.6. Menuiseries Intérieures.....	8
2.7. Serrurerie Et Garde-corps.....	9
2.8. Peintures, Papiers, Tentures.....	9
2.9. Equipements Intérieurs.....	9
<b>3. Annexes Privatives.....</b>	<b>13</b>
3.1. Caves, Celliers, Greniers.....	13
3.2. Jardins Privatifs, Terrasses Et Balcons.....	13
<b>4. Parties Communes Intérieures A L'immeuble.....</b>	<b>14</b>
4.2. Circulations, Couloirs Et Paliers Dans Les Etages.....	15
4.3. Circulation Du Sous-sol.....	15
4.4. Cages D'escaliers.....	16
4.5. Locaux Communs.....	16
4.6. Locaux Techniques.....	17
4.7. Conciergerie.....	17
<b>5. Equipements Généraux De L'immeuble.....</b>	<b>18</b>
5.1. Ascenseurs.....	18
5.2. Télécommunications.....	18
5.3. Ventilation Mécanique Des Locaux.....	18
5.4. Alimentation En Eau.....	18
5.5. Alimentation En Gaz.....	19
5.6. Alimentation En Electricité.....	19
<b>6. Parties Communes Extérieures A L'immeuble Et Leurs Equipements.....</b>	<b>19</b>
6.1. Voiries Et Parkings.....	19
6.2. Circulation Des Piétons.....	19
6.3. Espaces Verts.....	19
6.4. Eclairage Extérieur.....	19
6.5. Clôtures.....	20
6.6. Réseaux Divers.....	20

## 0. GÉNÉRALITÉS

---

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construit le programme immobilier.

Les termes de « Maître d'Ouvrage » désigneront la société EIFFAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE.

La construction sera conforme à :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- A la réglementation thermique 2012 (RT 2012 collectif anticipé)
- Aux exigences de la certification NF Habitat HQE - Niveau Excellent délivrée par Cerqual

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou réglementaire, de répondre aux exigences pour l'obtention de la certification visées ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

---

### 1.1. INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1. FOUILLES

Réalisées en pleine masse, en rigoles ou en trous, éventuellement en présence d'eau, afin de réaliser les fondations adaptées au projet.

#### 1.1.2. FONDATIONS

Les fondations seront créées ou existantes le cas échéant après accord du bureau de contrôle suivant études de bureau d'études spécialisé.

### 1.2. MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure sont déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, conformes à la réglementation en vigueur et validées par le bureau de contrôle.

#### 1.2.1. MURS DE FAÇADES

- Structure :

En béton armé et aggloméré de ciment ou en parpaings. Epaisseur selon calculs.

- Isolation :

Doublage thermique réalisé par intérieur.

- Revêtements de façades :

Selon choix de l'Architecte, revêtements extérieurs de type :

Les matériaux de façades sont pour le lot 2 :

- Soubassement en brique teinte foncée
- Bardage métallique teinte gris clair
- Élément filtrant en métal perforé
- Enduit blanc

#### 1.2.2. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES APPARTEMENTS (REFENDS)

Structure :

En béton armé. Epaisseur suivant calculs.

Isolation :

Si nécessaire, en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

#### 1.2.3. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS D'APPARTEMENTS

Entre appartements contigus :

En béton armé. Epaisseur selon calculs avec un minimum de 18 cm. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

Entre appartements et autres locaux (circulations communes, escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers) :

En béton armé. Epaisseur selon calculs avec un minimum de 18 cm. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur, la qualité environnementale et la performance énergétique visées par le Maître d'Ouvrage.

### 1.3. PLANCHERS

#### 1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

En béton armé avec un minimum de 20 cm. Les prédalles seront admises avec des joints calepinés principalement au droit des cloisons, poutres et linteaux.

Chape flottante coulée sur un isolant acoustique et/ou thermique dans les logements et circulations palières en fonction de la qualité environnementale et de la performance énergétique visées par le Maître d'Ouvrage. Localisation selon études thermiques et acoustiques

#### 1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE OU COMBLES

Terrasses : En béton armé. Epaisseur selon calculs avec un minimum de 20 cm. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale et de la performance énergétique visées par le Maître d'Ouvrage.

### 1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 1.4.1. ENTRE LES PIECES PRINCIPALES

En béton ou en cloisons de 72 mm d'épaisseur.

Traitement hydrofuge des parements donnant sur les pièces humides conformément à la réglementation.

#### 1.4.2. ENTRE LES PIECES PRINCIPALES ET LES AUTRES PIECES

En béton ou en cloisons 72 mm d'épaisseur.

#### 1.4.3. CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES D'APPARTEMENT

Cloisons de 72 mm avec ou sans laine minérale, ou de 98 mm avec laine minérale selon études acoustique et thermique.

Soffites :

Selon leurs localisations elles seront composées de deux BA 15 et laine minérale ou de deux BA 13 et laine minérale suivant réglementation en vigueur et études acoustiques.

Cloisons de redressement :

Cloison avec laine minérale.

### 1.5. ESCALIERS

#### 1.5.1. ESCALIERS

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place, selon leurs destinations et choix du Maître d'Ouvrage.

#### 1.5.2. ESCALIERS DE SECOURS

Idem 1.5.1.

### 1.6. TOITURES

#### 1.6.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Sans objet.

#### 1.6.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Etanchéité sur dalle béton de type multicouche.

Pour les terrasses accessibles :

Par des dalles en lames de pins sylvestres posées sur des plots.

Dans le cas de terrasses jardins, protection par couche drainante en polystyrène et couche filtrante.

Pour les terrasses inaccessibles et les édicules :

Terrasses végétalisées et auto-protégé sur les édicules.

Isolation thermique sur les logements et les locaux chauffés en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

Tous les acrotères recevront en protection, une couverture en aluminium, acier laqué ou béton en fonction de la finition des façades.

Terrasses végétalisées : complexe au choix du Maître d'Ouvrage

Sécurité collective par garde-corps en acier peint ou acier galvanisé et/ou béton selon localisation et choix de l'Architecte

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

---

### 2.1. SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES

Sols et plinthes du placard ou dressing identique à ceux des pièces où ils se situent.

Dans le cas où un ballon d'eau chaude sanitaire ou/et un lave-linge seraient positionnés dans le placard ou dans le dressing, revêtement du sol du placard ou dressing identique à celui de la salle de bain.

Barres de seuil ou profilé de transition au changement de revêtement ou changement de pièce au choix du maître d'ouvrage.

Sols et plinthes des entrées, séjours et dégagements :

Parquet contrecollé : Parquet contrecollé de la gamme PREMIUM du Maître d'Ouvrage.

**Au choix du client :** coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

**Au choix du client :** Calepinage à l'anglaise ou à bâtons rompus.

Plinthes de 70 mm de hauteur et 10 mm d'épaisseur en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

Sols et plinthes des chambres et dégagements :

Parquet contrecollé : Parquet contrecollé dans la gamme PREMIUM du maître d'ouvrage.

**Au choix du client :** coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

**Au choix du client :** Calepinage à l'anglaise ou à bâtons rompus.

Plinthes de 70 mm de hauteur et 10 mm d'épaisseur en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

#### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES HUMIDES

Sols et plinthes des cuisines :

. Carrelage : Carrelage en pose collée dans la gamme PREMIUM du Maître d'Ouvrage.

**Au choix du client :** coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

Carreaux de dimension 45 cm par 45 cm.

. Plinthes de même nature de 70 mm de hauteur minimum.

Sols et plinthes des salles de bain, salle d'eau, WC :

. Carrelage : Carrelage en pose collée dans la gamme PREMIUM du Maître d'Ouvrage.

**Au choix du client :** coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

Carreaux de dimension 45 cm par 45 cm.

. Plinthes de même nature de 70 mm de hauteur minimum dans les sanitaires.

## 2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE : ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

### 2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES HUMIDES

#### Salles de bains :

. Faïence dans la gamme PREMIUM du Maître d'Ouvrage, toute hauteur et tous murs, y compris tablier de baignoire avec trappe de visite à carreler et paillasse éventuelles. Carreaux de dimensions 20 cm par 60 cm ou de 25 cm par 40 cm ou de 31 cm par 60 cm,

Calepins selon choix Architecte et Maître d'Ouvrage ;

Protection des arrêtes saillantes de carrelage mural par cornières à sceller en profilés inox satinés

**Au choix du client** : Coloris de la faïence parmi trois ambiances, en harmonie avec le carrelage, présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

#### Salles d'eau :

Faïence dans la gamme Premium du Maître d'Ouvrage, toute hauteur et tous murs, y compris tablier de baignoire avec trappe de visite à carreler et paillasse éventuelles. Carreaux de dimensions 20 cm par 60 cm ou de 25 cm par 40 cm ou de 31 cm par 60 cm,

Calepins selon choix Architecte et Maître d'Ouvrage ;

Protection des arrêtes saillantes de carrelage à mural par cornières sceller en profilés inox satinés

**Au choix du client** : Coloris de la faïence parmi trois ambiances, en harmonie avec le carrelage, présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

#### Cuisines et kitchenette :

Faïence blanche, de dimensions de 20 cm par 20 cm sur 60 cm minimum de hauteur sur l'adossement au-dessus de l'évier (y compris retours éventuels et murs et cloisons situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie).

Calepins au choix architecte et du maître d'ouvrage.

#### WC séparés :

En présence d'un lave-mains (suivant plan de vente), miroir ou pose de faïence blanche sur 40 cm de hauteur minimum, de dimensions 20 cm par 20 cm, au-dessus de celui-ci, y compris retours éventuels et murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.

### 2.2.2. REVETEMENTS MURAUX DES AUTRES PIECES

Non prévu dans le programme.

## 2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

### 2.3.1. PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

En béton ou en plaques de plâtre avec préparation pour l'application d'une peinture.

### 2.3.2. PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Non prévu dans le programme

### 2.3.3. SOUS-FACES DES LOGGIAS

En béton avec ragréage, pour l'application d'une peinture deux couches, teinte au choix du maître d'ouvrage.

### 2.3.4. SOUS-FACES DES BALCONS

Si en béton : Idem 2.3.3.

## 2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

### 2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

. Menuiseries aluminium/aluminium ou mixtes en aluminium (extérieur) / bois (intérieur des logements. La partie aluminium sera thermo-laquée, couleur au choix de l'architecte. La partie bois sera teinte bois.

En cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes des menuiseries et vitrages sont au choix du Maître d'Ouvrage.

- . Double vitrage isolant conforme aux exigences de performance énergétiques et acoustiques visées par le Maître d'Ouvrage.
- . Vitrage sablé opaque mais pas transparent ou sablage pour les fenêtres des SDB et SDE.
- . Les fenêtres et les portes fenêtres du RDC et des terrasses accessibles sont pourvus de volets roulants avec verrouillage ou de fenêtres certifiées A2P R1 ou pourvus d'une protection extérieure grilles métalliques.
- . Les ouvrants seront selon les plans de l'Architecte :  
Pièces sèches (et cuisines) : à la Française.  
Pièces humides (sauf cuisine) : à la Française ou oscillo-battant  
Châssis de toit : ouverture basculante

Des limiteurs d'ouverture sur baie seront prévus selon configuration le cas échéant à RDC.  
Hauteur de la manœuvre d'ouverture entre 0.90m et 1.30m ou déportée à 1.80m au-delà

## **2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

Volets sur toutes les baies, à l'exception de celles présentant des contraintes techniques particulières (œil de bœuf, fenêtres d'angle, ...),

Les volets roulants sont à commande électrique radio fréquence avec interrupteur individuel et centralisation, en lames PVC dans les étages et aluminium à RDC et dans certains cas spécifiques, teinte au choix du maître d'ouvrage, à doubles parois rigides intégrés ou rapportés aux menuiseries suivant leurs localisations, leurs dimensions et les exigences acoustiques réglementaires.

Verrouillage pour les ouvertures à RDC ou donnant sur une terrasse accessible.

Coulisses latérales jusqu'aux appuis et seuils des baies.

Pour les châssis de toit : Sans Objet.

Coffres de volets roulants, excepté à RDC en aluminium, compris isolation intérieure thermique et acoustique conforme aux exigences du programme.

### **2.5.1. PIÈCES HUMIDES**

Idem 2.5.1

## **2.6. MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1. PORTES INTERIEURES**

Portes cadre en bois résineux, avec ouvrants à âmes alvéolaires, en post formés ou isoplanes, finition peinture blanche / laqué usine, de hauteur 2.04 m minimum.

Quincaillerie :

Quincaillerie en inox:

Pour les portes des WC, salles de bains et salles d'eau : serrure à condamnation ;

Pour les portes des séjours et cuisines et autres pièces de service : serrure à bec de cane ;

Pour les portes des chambres : serrure à pêne dormant demi-tour.

Butées de portes en demie lune ou cylindrique.

### **2.6.2. PORTES PALIERS**

Portes :

Bloc porte certifié A2P BP1, avec serrure encastrée 3 points A2P 1\*.

Pour les appartements en RDC : bloc porte certifié A2P BP2, avec serrure encastrée 3 points A2P 2\*

Bloc-porte pare flamme une demi-heure, à âme pleine blindée (tôle retardataire d'effraction).

Finition face intérieure par peinture brillante teinte au choix du Maître d'Ouvrage.

Finition face extérieure par peinture mate, teinte au choix du Maître d'Ouvrage.

Moulures bois décoratives trois côtés sur huisserie ou isoplane, finition à peindre. Microviseur.

Poignée de tirage sur face palier, béquille sur face intérieure.

Butoir de porte.

### 2.6.3. FAÇADES DE PLACARD

Portes coulissantes de 10 mm d'épaisseur :

Le placard est situé à l'entrée ou dans la pièce principale et de revêtement stratifié en mélaminé de 10 mm d'épaisseur. Portes coulissantes si le placard est de largeur supérieure à 80 cm ou porte pivotante pour les largeurs inférieures.

Au choix du client : Coloris de la façade de placard parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

### 2.6.1. ESCALIER DES DUPLEX

Non prévu dans le programme.

## 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### 2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

En façades, garde-corps à barreaudage rectangulaire et barres d'appui en aluminium thermolaqué selon choix du maître d'ouvrage.

### 2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

## 2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

### 2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES SUR MENUISERIES

Non prévu dans le programme

### 2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

#### 2.8.2.1. SUR LES MENUISERIES

Deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche

#### 2.8.2.2. SUR LES MURS

Pièces sèches : deux couches de peinture acrylique mate velours de teinte blanche.

Pièces humides : deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche.

NOTA : Dans le cas de cuisine ouverte sur séjour, peinture acrylique mate velours de teinte blanche sur murs des cuisines et séjour.

#### 2.8.2.3. SUR LES PLAFONDS

Pièces sèches : deux couches de peinture acrylique mate velours de teinte blanche.

Pièces humides : deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche.

NOTA : Dans le cas de cuisine ouverte sur séjour, peinture acrylique mate velours de teinte blanche sur plafonds des cuisines et séjour.

#### 2.8.2.4. SUR LES CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES ET DIVERS

Deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche. Peinture spéciale pour canalisation E.C.S. de teinte blanche.

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

#### 2.9.1.1. BLOC EVIER, ROBINETTERIE

Tous les appareils sanitaires sont équipés de mitigeurs dotés d'un limiteur de débit, d'un limiteur de température.

. Evier une cuve ou deux en inox 18/10 selon le plan de vente.

. Robinetterie mitigeuse tête céramique, référence évier, dotée d'un limiteur de débit et d'un limiteur de température.

#### 2.9.1.2. APPAREILS ET MOBILIER

- Dans les cuisines

Meuble bas longueur selon plan, en support mélaminé blanc sur toutes les faces y compris les chants : façade deux portes battantes avec tablette intermédiaire et découpe pour passage des canalisations pour machines à laver, ou une porte avec jambage 60cm pour le lave-linge ou lave-vaisselle selon plan de vente.

- Dans les Kitchenettes suivant plan de vente

Meuble bas en support mélaminé sur toutes les faces y compris les chants : façade une ou deux portes.

Meuble haut en mélaminé sur toutes les faces y compris les chants avec niche pour micro-onde et étagère façade une porte.

Plaque de cuisson vitrocéramique deux feux encastrée.

Réfrigérateur intégrable 4\*.

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1. DISTRIBUTION EAU FROIDE

Colonnes montantes dans les gaines palières en PVC.

Distribution vers les appareils par des tubes en cuivres pour les canalisations apparentes et en PER pour les canalisations encastrées.

Robinet accessible afin d'isoler le logement en eau froide.

2.9.2.2. DISTRIBUTION EAU CHAUDE COLLECTIVE

Distribution vers les appareils par des tubes en cuivre pour les canalisations apparentes et en PER pour les canalisations encastrées.

Robinet accessible permettant d'isoler le logement en eau chaude.

Compteur individuel avec  $R \geq 80$  si le compteur est installé en position horizontale ou  $R \geq 40$  si le compteur est installé en position verticale sur l'alimentation en eau chaude (dans le cas d'une production collective) accessible depuis les parties communes ou en gaine privative logements avec système de relevage à distance.

2.9.2.3. PRODUCTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE

La production d'eau chaude sera collective.

Elle sera produite par une chaufferie au gaz équipée de chaudières à condensation (marquage CE), de pompes, d'un préparateur ECS semi-instantané et de ballons de stockage d'eau chaude: dimensionnement et capacité de l'installation selon études thermiques et performances énergétiques visées par le maître d'ouvrage.

Ces équipements sont positionnés en locaux techniques situés au sous-sol.

2.9.2.4. BRANCHEMENTS EN ATTENTE

Un ou deux robinet(s) d'alimentation en eau froide et siphon(s) pour la vidange de la machine à laver le linge et/ou du lave-vaisselle selon plan de vente, bouchonnés dans l'attente du raccordement des appareils non fournis.

2.9.2.5. APPAREILS SANITAIRES

De couleur blanche au choix du Maître d'Ouvrage

- Pour les salles de bains :

Baignoire acrylique de longueur de 1,70 m minimum, localisation selon le plan de vente.

Parois de baignoire, un élément pivotant ou 1 fixe+ 1 élément pivotant ou similaire selon configuration, profilé blanc, vitrage securit transparent.

- Pour les salles d'eau :

Receveur de douche extraplat, de dimension 0.80m par 0.80 m minimum ou de 0.90m par 1.20 m selon plans de vente et réglementation PMR.

Pare douche, profilés blancs, porte(s) en vitrage securit opaque, pivotantes ou coulissantes suivant le cas, à hauteur de 2 m minimum à partir du fond du receveur, selon plans de vente et réglementation handicapés.

Pour les salles de bains ou les salles d'eau principales :

. Meuble vasque suspendu, avec plan vasque stratifié (Coloris au choix).

. Miroir de largeur identique au plan vasque

. Applique lumineuse au-dessus du miroir.

A partir du T4, meuble double vasque suspendu avec plan vasque stratifié (Coloris au choix)

Miroir de largeur identique au plan vasque et applique lumineuse.

Pour les salles de bains ou salles d'eau secondaires :

. Meuble vasque suspendu.

- . Miroir de largeur identique au lavabo et de hauteur identique à celle de la faïence
- . Applique lumineuse au-dessus du miroir.

- Pour les WC :

WC suspendu avec bâti-support encastré, plaque de commande, bouton économiseur d'eau et abattant double rigide blanc adapté à la cuvette.

S'ils figurent, lave-mains droit ou d'angle, en porcelaine.

#### 2.9.2.6. ROBINETTERIE

- Pour les vasques, lavabo et lave-mains :

Mitigeurs dotés d'un limiteur de débit et d'un limiteur de température.

- Pour les baignoires et douches :

Mitigeurs thermostatiques avec bouton ECO et bouton STOP température.

Barre coulissante, douchette double jet et flexible.

#### 2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

##### 2.9.3.1. TYPE D'INSTALLATION

Installation encastrée. Distribution faite par les colonnes montantes situées dans les gaines techniques des circulations.

Compteur individuel et disjoncteur situés dans le logement.

Relevé des compteurs individuel par téléreport

##### 2.9.3.2. PUISSANCE A DESSERVIR

Puissance souscrite de 6 KW, 9 KW ou 12 KW, selon la typologie du logement.

##### 2.9.3.3. EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

Appareillage encastré.

Ampoules et appareils d'éclairage non fournis, points lumineux équipés d'un socle DCL.

Tableau électrique, inclus deux PC 16A+T, en applique sur cloison ou encastré dans gaine technique logement avec porte de placard toute hauteur équipé selon nécessité et localisation de coffrets métalliques.

Système permettant de mesurer ou d'estimer mensuellement et d'afficher la consommation par type d'énergie (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, etc...) selon l'article 23 du décret 2010-1269 du 26/10/2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions.

##### 2.9.3.4. SONNERIE DE PORTE PALIERE

Timbre sonnerie avec bouton poussoir sur palier.

#### 2.9.4. CHAUFFAGE-VENTILATION

##### 2.9.4.1. TYPE D'INSTALLATION

Chauffage collectif assuré par une ou des chaudières à condensation fonctionnant au gaz naturel et équipées de brûleur et régulation marqués CE.

Horloge à heure fixe avec contrôle d'ambiance installée sur le générateur.

Dimensionnement et capacité de l'installation et des émetteurs de chaleur en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

Cette installation est associée à des ballons de grande capacité de stockage fonctionnant au gaz naturel.

Compteur calorifique dans gaine logement.

##### 2.9.4.2. TEMPERATURES GARANTIES, AVEC MISE EN FONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE, DANS LES DIVERSES PIECES PAR TEMPERATURE MINIMALE EXTERIEURE DE - 7°

Salle de bains 21° C. Autres pièces 19° C.

##### 2.9.4.3. APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR

Radiateurs :

Avec robinets thermostatique.

Thermostat d'ambiance.

Cache tuyaux ou plots.

Dimensions et puissances des radiateurs selon études thermiques.

Sèche serviette :

Sèche serviette électrique:

750 w dans les salles de bains et salles d'eau principales.

500 w dans les salles de bains et salles d'eau secondaires.

Ou sèche serviette à eau de et cache tuyaux dans lorsque cela est imposé par l'étude RT

2.9.4.4. CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

. Par ventilation mécanique simple flux avec bouches d'extraction hygroréglable de type B dans les pièces humides, et prises d'air frais dans les pièces sèches en façade (dimensionnement suivant calculs de l'étude thermique et exigences acoustiques issues du classement des façades). Conduits en tôle positionnés en gaine technique.

. Trappes des gaines techniques dans les appartements en bois, finition à peindre, fermeture par batteuse à carré.

2.9.5. EQUIPEMENTS INTERIEURS, DU PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1. PLACARDS

Un placard équipé par logement.

2.9.6. EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

2.9.6.1. RADIO – TV

Raccordement au réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête selon choix du Maître d'Ouvrage.

Si réseau câblé: l'installation sera réalisée en conformité avec le cahier des charges technique du concessionnaire.

Réception FM sous réserve de la souscription par l'acquéreur d'un abonnement spécifique

Une prise TV/radio dans le séjour pour les logements inférieurs à 35 m<sup>2</sup>.

Deux prises TV/radio, une dans le séjour et une dans la chambre principale, pour les logements de 35m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup>

Trois prises TV/radio, une dans le séjour, une dans la chambre principale et une dans une autre chambre pour les logements au-delà de 100 m<sup>2</sup>.

2.9.6.2. TELEPHONE :

Deux prises RJ45 juxtaposées et interconnectées dans le séjour, à proximité d'un socle de prise de courant 16A.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre principale pour les T2 et plus.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre 2 pour les T3 et plus.

Dans le tableau électrique du logement, boîtier de brassage DTI agréé France Télécom et boîtier de communication VDI avec la fibre optique.

2.9.6.3. FIBRE OPTIQUE :

Equipelement en fibre optique du bâtiment selon l'article R 111-14 modifié par le décret n°2011-1874 du 14 décembre 2011.

Fourniture et mise en œuvre d'un répartiteur de 2 fibres optiques depuis le local technique situé en sous-sol ou à rez-de-chaussée jusqu'au tableau de communication de chaque logement.

2.9.7. AUTRES EQUIPEMENTS

2.9.7.1. DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE (DDAF)

Détecteurs de fumée munis de marquage CE et certifié NF DAAF

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

---

#### 3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

##### 3.1.1. MURS ET CLOISONS

Murs en béton banché ou cloisons en parpaing de ciment ou carreaux de brique.  
Traitement hydrofuge des parois de celliers.

##### 3.1.2. PLAFONDS

Béton brut de décoffrage. Isolant lorsque les caves sont sous des appartements.  
Traitement des plafonds de celliers identique à celui des cuisines si celui-ci est situé à l'intérieur du logement.

##### 3.1.3. SOLS

Béton surfacé brut dans caves.  
Traitement des sols de celliers identique à celui des cuisines si celui-ci est situé à l'intérieur du logement, et identique à celui du balcon ou de la loggia si celui-ci y est contiguë.

##### 3.1.4. PORTES D'ACCES

###### Blocs porte d'accès sas :

Huisserie métallique ou bois

Porte en bois à âme pleine avec serrure de sûreté sur organigramme. Finition peinture acrylique satinée de teinte blanche.

Béquilles et quincailleries au choix du Maître d'Ouvrage.

###### Blocs porte individuelle de cave :

Huisserie métallique ou bois

Porte isoplane alvéolaire avec serrure à canon européen. Finition peinture acrylique mate de teinte blanche.  
Numérotation des portes de caves en peinture.

Béquilles et quincailleries au choix du Maître d'Ouvrage.

##### 3.1.5. VENTILATION NATURELLE

Ventilation avec grille à peindre.

##### 3.1.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage des circulations sur minuterie avec hublot étanche et extinction progressive.

Eclairage de sécurité conforme à la réglementation.

#### 3.2. JARDINS PRIVATIFS, TERRASSES ET BALCONS

##### - Jardins privés :

Lames pins sylvestre posées sur plots, pelouse selon plans de vente et choix du paysagiste.

Un robinet de puisage, une prise étanche, une applique commandée en simple allumage.

Clôture rigide métallique en treillis simple d'une hauteur de 1.00 m (1.50 m maximum selon déclivité du terrain)

Engazonnement prévus également dans les jardins privés.

Ecran séparatif sur la terrasse dans l'alignement de la clôture.

##### - Terrasses :

Lames de pin sylvestre posées sur plots.

Un robinet de puisage pour les surfaces supérieures à 10m<sup>2</sup>, une prise étanche.

Une applique commandée en simple allumage pour surfaces supérieures à 10 m<sup>2</sup>, deux appliques au-delà de 15m<sup>2</sup>.

Ecran séparatif en verre opaque encastré dans un cadre thermo laqué et/ou en tôle perforée et/ou séparatif bois selon plan de vente.

Il pourra être ponctuellement mis en œuvre un séparatif en jardinière suivant plan de vente sur les terrasses.

##### - Balcons et loggias :

Lames de pin sylvestre posées sur plots.

Un robinet de puisage pour les surfaces supérieures à 10m<sup>2</sup>, une prise étanche et une applique pour surfaces supérieures à 10 m<sup>2</sup> commandée en simple allumage.  
Ecran séparatif en verre opaque encastré dans un cadre thermo laqué et/ou en tôle perforée et/ou séparatif bois selon plan de vente.  
Il pourra être ponctuellement mis en œuvre un séparatif en jardinière suivant plan de vente sur les balcons/loggias.

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

---

### **4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE, SAS ET CIRCULATIONS A REZ-DE-CHAUSSEE**

#### **4.1.1. SOLS**

Grès cérame collée et Plinthes de même nature.  
Tapis de sol type dans cadre en inox dans sas ou extérieur sous porche.

#### **4.1.2. PAROIS**

Au choix du Maître d'Ouvrage et selon choix du décorateur :

Peinture décorative : Peinture mate  
Panneaux bois : Placage bois naturel  
Miroir

#### **4.1.3. PLAFONDS**

Faux plafond avec spots encastrés et/ou appliques, et/ou coupoles et/ou éclairage indirect et/ou gorges lumineuses, localisations selon projet de décoration.  
Finition par deux couches de peinture acrylique mate.

#### **4.1.4. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DEL'IMMEUBLE**

Ensemble vitré en aluminium thermolaqué.  
Vitrage de sécurité 44.2.  
Fermeture par ventouse électromagnétique ; 2 unités de 500kg/unité.  
Butée de porte.  
Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble : commande d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble au choix du maître d'ouvrage. Première porte : Digicode, commande vigik pour concessionnaire et contrôle d'accès résidents par clé électronique / Deuxième porte : Platine vidéophone, commande vigik pour concessionnaire et contrôle d'accès résidents par clé électronique

#### **4.1.5. BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS**

Ensemble composé d'éléments normalisés avec placage bois au choix du Maître d'Ouvrage selon choix du décorateur  
Serrure pour chaque boîte (Deux clefs de boites aux lettres par appartement), compris porte étiquettes.

#### **4.1.6. TABLEAU D'AFFICHAGE**

Tableau d'affichage.

#### **4.1.7. CHAUFFAGE**

Non prévu dans le programme.

#### **4.1.8. EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

Eclairage par spots ou coupoles encastrés dans le faux plafond, et/ou appliques décoratives et gorge lumineuse, suivant choix du décorateur. Eclairage par détecteur de présence couplé à un détecteur crépusculaire. Circuit du hall indépendant des autres circulations.  
1 prise 16 A + T

## 4.2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS DANS LES ETAGES

### 4.2.1. SOLS

. Sol souple : Moquette selon Choix du décorateur

Plinthes de 100 mm de hauteur en médium, finition à peindre.

### 4.2.2. MURS

Peinture décorative mate et placage bois naturel selon choix du décorateur.  
Baguettes d'angles pour protections des circulations.

### 4.2.3. PLAFONDS

En béton armé avec finitions par deux couches de peinture acrylique mate, plafond acoustique selon les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale et de la performance énergétique visées par le Maître d'Ouvrage.

### 4.2.4. PORTES

Huisserie :

Métallique.

Portes à âme pleine finition par deux couches de peinture mate.

Quincaillerie :

Serrure bec de cane.

Ferme porte hydraulique au choix du Maître d'Ouvrage.

Signalétique à tous les étages pour indiquer les niveaux, finition inox sur paliers et peinture en cage d'escalier.

### 4.2.5. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par applique murale ou plafonnier

Une prise de courant en gaine technique palière services généraux, sur circuit indépendant.

Eclairage par détecteur de présence sur palier

## 4.3. CIRCULATION DU SOUS-SOL

### 4.3.1. SOLS

Palier d'ascenseur: Carrelage grès cérame antidérapant.

- Parking :

Dallage ou plancher en béton armé surfacé, avec façon de pente vers les siphons de sol raccordés au réseau d'évacuation par l'intermédiaire d'un bac de décantation.

Finition par deux couches de peinture de sol polyuréthane « antipoussière » et remontée sur 80 cm sur les murs et poteaux de la zone parking, bandes de peinture antidérapantes ponctuelles sur circulation pentée. Sigle handicapé et matérialisation des circulations piétons selon réglementation.

Bandes de délimitation peintes et numérotation des emplacements au sol ou au mur, et fléchage du sens de circulation.

Si nécessaire et au choix du Maître d'Ouvrage : Signalisations par feu de circulation et miroirs.

### 4.3.2. MURS

En béton ou maçonnerie de parpaing avec deux couches de peinture vinylique.

Peinture de sol remontée sur 80 cm dans le parking sous-terrain (hors boxes fermés) et le sas d'accès.

### 4.3.3. PLAFONDS

En béton brut avec isolant sous les locaux chauffés. Epaisseur et définition en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visée par le Maître d'Ouvrage.

### 4.3.4. PORTES D'ACCES

Portes des sas : Huisserie métallique, porte isoplane coupe-feu avec ferme-porte; finition deux couches de peinture acrylique.

Porte d'accès véhicules :

Basculante en plafond avec tablier sur cadre rigide en tôle thermolaquée de teinte RAL au choix de l'architecte, équilibrage par contrepoids.

Commande d'ouverture sécurisée par télécommande (un boîtier par place+10% de télécommande supplémentaire).  
Manœuvre manuelle de secours par manivelle.

#### 4.3.5. RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

En béton armé, finition balayée, avec chasse-roues. Les rampes donnant sur les copropriétés voisines sont conservées et rafraichies (peinture de propreté).

#### 4.3.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Sas d'accès piétons :

Eclairage par hublots avec commande par détecteur de présence,  
Parking :

Eclairage fluorescent

Commande d'éclairage: 1/3 permanent et 2/3 par détecteur de présence pour véhicules et piétons.

. Eclairage de sécurité par blocs autonomes au droit de toutes les sorties et balisages des circulations.

Respect de la nouvelle réglementation (Décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 - art. 1) relative aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs :

Des fourreaux, des chemins de câble ou des conduits sont installés au choix du Maître d'ouvrage à partir du tableau général basse tension de façon à pouvoir desservir au moins 75 % des places destinées aux véhicules automobiles et deux roues motorisés.

Le tableau général basse tension est dimensionné de façon à pouvoir alimenter au moins 20 % de la totalité des places de stationnement, avec un minimum d'une place.

#### 4.3.7. ACCESSOIRES

Protection par arceaux des canalisations basses (situées au moins de 1m de hauteur) traversant le parking, en acier avec finition peinture blanche.

Robinet de puisage à chaque niveau de sous-sol. (1 unité/ 15 véhicules avec bouches de condamnation

### 4.4. CAGES D'ESCALIERS

#### 4.4.1. SOLS DES PALIERS ET SAS

Finitions par deux couches de peinture de sol polyuréthane « antipoussière » avec plinthe de 15 cm de haut.

#### 4.4.2. MURS

Finitions par deux couches de peinture blanche.

#### 4.4.3. PLAFONDS

Finitions par deux couches de peinture blanche.

#### 4.4.4. ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS

Finitions par deux couches de peinture de sol polyuréthane ou époxy sur marches et contremarches.

Remontée de peinture de sol sur le noyau central. Stylobate en peinture noire d'une hauteur de 15cm.

Garde-corps et mains courantes en acier peint.

#### 4.4.5. ECLAIRAGE

Eclairage par LED, commandes par détecteur de présence.

Branchement sur comptage services généraux.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes

#### 4.4.6. ACCESSOIRES

Echelle en aluminium pour accès aux combles ou terrasses techniques dans chaque escalier, compris barre de fixation au droit de la trémie et étrier avec cadenas et protection anti-chutes.

### 4.5. LOCAUX COMMUNS

#### 4.5.1. LOCAUX VELO, VOITURES D'ENFANTS

Sur murs et plafonds :

Peinture acrylique satinée.

Au sol :

Peinture polyuréthane deux couches et remontée de 15 cm.

Eclairage :

Hublot étanche, alimentation sur services généraux  
Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

Menuiserie :

Huisserie métallique ou Bois  
Porte à âme pleine finition par deux couches de peinture acrylique.  
Béquille.  
Ferme porte hydraulique. Serrure sur organigramme.

Equipements :

Dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre ou au moins une roue.

4.5.2. LOCAUX RANGEMENT ET ENTRETIEN

Equipement :

Vidoir ménager et robinetterie mélangeuse

Sur murs et plafonds :

Peinture acrylique satinée.

Au sol :

Carrelage grès cérame antidérapant de 30cmx30cm et plinthe assortie de 100 mm de hauteur.

Eclairage :

Hublot étanche avec interrupteur-minuteur. Alimentation sur services généraux.

Menuiserie :

Huisserie métallique ou Bois  
Porte à âme pleine finition par deux couches de peinture acrylique satinée.  
Béquille. Ferme porte hydraulique. Serrure sur organigramme.

## 4.6. LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1. LOCAL DES ORDURES MENAGERES

Non prévu dans le programme. Bornes d'apport volontaires de type conteneurs semi-enterrés selon les impositions de la Ville.

4.6.2. CHAUFFERIE

Béton Brut. Peinture de propreté au sol et remonté à 1m.

4.6.3. SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Non prévu dans le programme.

4.6.4. LOCAL SURPRESSEURS

Suppresseur ou limiteur de la pression à l'entrée de l'installation à 3 bars avec réducteur de pression  
Siphon au sol.

4.6.5. LOCAL TRANSFORMATEUR EDF

Selon études concessionnaires.

Local transformateur est prévu à rez-de-chaussée des bâtiments des lots 1, 4, 6 et 8. Le cas échéant, des locaux de sous-stations sont prévus dans les lots 2, 3 et 7.

Ventilation naturelle pour les postes transformateurs

## 4.7. CONCIERGERIE

4.7.1. COMPOSITION DU LOCAL

Local dédié à une conciergerie à rez-de-chaussée du lot 1, avec un accès dédié par la rue Lionel Terray.

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

---

### 5.1. ASCENSEURS

#### Caractéristiques techniques

Cabines 630 kg ou 1000 kg suivant contraintes techniques. Vitesse variable sans dispositif de réduction de vitesse. Manœuvre de type « collectif descente ». Moteur électrique

#### Cabine

Métallique avec revêtement intérieur au choix du décorateur et un miroir mi-hauteur sur l'une des faces.

Sol identique au revêtement du rez-de-chaussée

Main courante et plinthes en inox brossé.

Tableau de commande avec boutons et indicateurs lumineux.

Eclairage par spots en plafond, plafond lumineux décoratif dans la gamme du fabricant.

Commande à Vigik ou à clés selon choix Maître d'Ouvrage en cabine pour accès aux sous-sols.

Crochets de fixation et bâche de protection pour chaque appareil

#### Portes palières :

Portes à ouverture automatique en acier avec une finition peinture, sauf RDC finition inox brossé

A tous les niveaux bouton d'appel sur palier

#### Téléalarme :

Système téléalarme avec transmetteur raccordé au réseau des TELECOM pour liaison avec une centrale de télésurveillance 24 h / 24 h afin d'assurer une liaison phonique avec le poste de permanence. Un contact-clé Vigik sur la platine interphone de chaque immeuble permettra l'ouverture de la porte des halls par les dépanneurs

### 5.2. TELECOMMUNICATIONS

#### 5.2.1. TELEPHONE

Raccordement sur réseau.

#### 5.2.2. T.V. ET RADIO

Raccordement sur réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête.

### 5.3. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

#### Ventilation Haute Des Parkings

Ventilation mécanique pour l'ensemble du parking par ventilateurs à deux vitesses et commande prioritaire pompiers pour parkings supérieurs ou égaux à deux niveaux.

### 5.4. ALIMENTATION EN EAU

#### 5.4.1. COMPTAGES GENERAUX

Compteur situé dans un local spécialisé avec porte équipée d'une serrure sur organigramme.

#### 5.4.2. SUPPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION

Selon nécessité, limitation de la pression à l'entrée de l'installation à 3 bars avec un réducteur de pression. Suppresseur suivant nécessité.

#### 5.4.3. COLONNES MONTANTES

Depuis comptage général, distribution en tube acier galvanisé ou PVC, compris vannes d'isolement en parties communes ; repérage en pieds de colonne. Dispositif anti-bélier en tête de colonne.

#### 5.4.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS EF

Robinet d'arrêt à boisseau sphérique à prévoir dans gaine palière.

## **5.5. ALIMENTATION EN GAZ**

### **5.5.1. COLONNES MONTANTES**

Non prévu dans le programme.

### **5.5.2. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Branchement collectif prévu en limite avec la voirie pour alimentation de chaufferie gaz.

## **5.6. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.6.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Un comptage Tarif Jaune général avec des sous comptages pour :

- le parking, compris porte de garage, extracteur, circulations des caves et pompes de relevage eaux usées et eaux pluviales.
- Le ou les ascenseur(s).
- l'éclairage extérieur
- l'arrosage éventuel des espaces verts
- logements (cas des résidences gérées classées en ERP)

### **5.6.2. COLONNES MONTANTES**

Dans la gaine technique EDF sur palier.

### **5.6.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Un comptage Tarif Bleu par appartement.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

---

### **6.1. VOIRIES ET PARKINGS**

Forme en grave et revêtement bitume ou béton avec finition asphalte, bordure adaptée et largeur suivant programme et prescriptions de la ville.

### **6.2. CIRCULATION DES PIETONS**

Chemins en béton balayé ou stabilisé ou béton désactivé ou dalles sur plots selon choix du paysagiste et de l'architecte.

### **6.3. ESPACES VERTS**

Aménagement suivant choix paysagiste et architecte.

### **6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

Eclairage sur détecteur crépusculaire, avec lampe basse consommation,

## **6.5. CLOTURES**

### **6.5.1. SUR RUE**

Clôture simple barreaudée sur muret, d'une hauteur de 1.50 m, posée sur un muret d'une hauteur de 50 cm, selon le plan local d'urbanisme et en conformité avec le permis de construire. L'ensemble sera d'une hauteur d'environ 2,00 m.

### **6.5.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES**

Clôture rigide en treillis simple, l'ensemble d'une hauteur d'environ 2,00 m.

### **6.5.3. ENTRE JARDINS**

Clôture rigide en treillis simple d'une hauteur d'environ 1.00 (hauteur maximale d'1.50m sur terrain en pente) et pare-vues de jardins en panneau rigide d'une hauteur d'1.50m environ.

Entre les espaces communs, clôture simple barreaudée d'une hauteur variable de 1.50 m à 2.00m selon la déclivité du terrain

## **6.6. RESEAUX DIVERS**

### **6.6.1. EAU POTABLE**

Raccordement depuis le comptage général.

### **6.6.2. GAZ**

Raccordement depuis le coffret de façade.

### **6.6.3. ELECTRICITE DU RESEAU**

Le raccordement basse tension sera effectué à partir du poste de transformation public ou du coffret de façade.

### **6.6.4. POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Bouche d'incendie suivant nécessité et extincteurs suivant réglementation.

### **6.6.5. EGOUTS**

Raccordement sur réseau public.

### **6.6.6. TELECOMMUNICATIONS**

Raccordement Téléphone, TV et fibre optique.

### **6.6.7. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS**

Evacuation depuis les entrées d'eau en pieds de bâtiments vers le réseau EP public, avec mise en œuvre d'un dispositif de rétention si les réglementations départementale et ou communale l'exigent.

Date :

Le(s) Réservataire(s)

Le Réservant